

€ HT Libellé de la prestation	Montant	Observations
Audit pour l'adhésion de l'établissement principal	310,00 € H.T. (hors réduction pour AB)	Membre d'un Groupement Professionnel Départemental
	1 000,00 € H.T.	Tarification applicable aux Boulangers non-membres d'un Groupement Professionnel Départemental
Complément d'audit	125,00 € H.T	En cas de non-conformité mineure lors d'un Audit initial ou de renouvellement ou aléatoire
Audit pour l'adhésion d'un établissement secondaire avec fabrication	274,00 € H.T (hors réduction pour AB)	Fabrication de pain et de produits potentiellement fabriqués sur l'établissement principal Cas des fabrications croisées entre établissements (jusque 5) dans un rayon de 20 km Engagement de l'ensemble des établissements en même temps
Audit pour l'adhésion d'un établissement secondaire sans fabrication	Absence de redevance pour ces points de vente mais enregistrement de l'établissement	Revente des productions fabriqués sur des établissements audités et conformes Ces établissements sont mentionnés sur le contrat
Kit PLV pour les établissements principaux et secondaires avec fabrication A commander sur : https://lesnouvellesdelaboulangerie.fr/categorie-produit/boutique-en-ligne/boulangier-de-france/	80,00 € H.T.	Commande possible uniquement en cas de résultat positif de l'Audit d'un kit comprenant : • 2 affiches • 1 vitrophanie horizontale « messages » à poser en vitrine intérieure (format 9 x 282 cm) • 1 vitrophanie « logo » (format 30 x 70 cm) • Des planches d'autocollants à poser sur les étiquettes des prix
Kit PLV pour les établissements secondaires sans fabrication A commander sur : https://lesnouvellesdelaboulangerie.fr/categorie-produit/boutique-en-ligne/boulangier-de-france/	64,00 € H.T. (par établissement secondaire)	Commande possible (en supplément du Kit de l'établissement principal) d'un kit comprenant : • 1 affiche 30 x 60 cm • 1 vitrophanie électrostatique format 9 x 282 cm (bande messages) • 1 vitrophanie électrostatique au format 30 x 40 cm (Logo « B » et logo Confédération) • 5 planches de 250 pastilles adhésives

Durée du Contrat

Le Contrat est signé pour une durée de 2 années à compter de la date de l'audit suite à la signature de la Lettre d'engagement. Le Contrat est renouvelé par tacite reconduction pour une durée de 2 années sous réserve du paiement par le Signataire du droit d'adhésion à la Charte correspondant à la nouvelle période. En cas de changement dans la situation du boulanger, ayant un impact potentiel sur le Contrat (notamment, sans que cette liste soit limitative, vente, mise en gérance du fonds,...) l'adhésion à Boulanger de France reste valable jusqu'à la date initialement prévue, à condition que le nouvel exploitant manifeste expressément son intention de poursuivre Boulanger de France, et qu'il signe pour son compte une lettre d'engagement, dont la date d'échéance sera celle indiquée dans la lettre d'engagement de son prédécesseur.